

**Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône**
PÔLE EXPERTISE ET SERVICE AUX PUBLICS
Division Missions Domaniales
Pôle d'Évaluations Domaniales
52, Rue Liandier
13008 MARSEILLE
Mél. : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Marseille, le 9 février 2022

La directrice régionale des Finances publiques

à

VILLE de MIRAMAS

Hôtel de Ville

place Jean Jaurès

13148 MIRAMAS CEDEX

Affaire suivie par : Alain BARSELO
alain.barselo@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 91 09 60 84
Réf.OSE:2022-13063-03721 / DS : 7428106

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain de 36m² à extraire du Domaine Public au droit de la parcelle CA 7

Adresse du bien : rue Arthur Favarro , 13140 Miramas

VALEUR VÉNALE : 2 600 euros

1 - SERVICE CONSULTANT

VILLE de MIRAMAS

Affaire suivie par :

Mme Mame CISSE

2 - Date de consultation

: 17/1/2022

Date de réception

: 17/1/2022

Date de visite

: bien non visité

Date de constitution du dossier "en état" :

3 -OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Détermination de la valeur vénale du bien dans la perspective d'une cession au propriétaire riverain.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

adresse: rue Arthur Favarro, 13140 Miramas

références cadastrales : Terrain de 36 m² à extraire du Domaine Public au droit de la parcelle CA 7

descriptif du bien : Terrain bitumé de forme régulière

5 - SITUATION JURIDIQUE

nom du propriétaire: VILLE de MIRAMAS

origine de propriété : non étudié

situation d'occupation: bien évalué libre

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UAb

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale du bien est estimée à 2 600 euros

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la directrice régionale des Finances publiques et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques, Alain Barselo

